

ENSEMBLE POUR DES AGGLOMÉRATIONS DYNAMIQUES – 2

En Suisse, on pourrait croire que l'agglomération est devenue un parent pauvre : négligée, peu attractive, sans trop de succès, égoïste et repliée sur elle-même. Cependant, en regardant de plus près des zones suburbaines (par ex. Zollikofen, Renens ou Schlieren) et des zones périurbaines plus éloignées (par ex. Münsingen, Echallens ou Rümlang), la situation est nettement plus différenciée. Il n'en demeure pas moins que, pour le PS, il y a fort à faire pour encore améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. Les besoins sont particulièrement criants dans les domaines de l'aménagement du territoire, le mitage, le chaos dans les transports et le manque de mixité sociale. De plus, des lacunes au niveau des infrastructures, des services publics et des lieux de rencontre sont autant de raisons qui peuvent déboucher sur un sentiment d'abandon et un sens assez faible pour la formation d'une communauté.

Il y a des moyens éprouvés pour améliorer la qualité de vie. Le PS connaît ces moyens et les a mis en œuvre avec succès depuis des années et même des décennies, en particulier dans les grandes villes. Cela ne signifie pas que la Suisse doive devenir une seule et même ville: une véritable politique d'agglomération doit aboutir à une prise de conscience des intérêts communs, des interdépendances et des défis qui se posent aux communes-centres et à leurs homologues suburbains ou périurbains (voir la résolution jumelle). **Ensemble, ça va mieux.**

Le PS veut faire des agglomérations des espaces de vie attractifs et dynamiques. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les mesures suivantes :

1. **Une politique foncière active:** pour que les espaces et le milieu bâti soient transférés des intérêts privés à ceux de la collectivité, il faut pouvoir disposer du sol. Les communes, les cantons et la Confédération doivent mener une politique foncière active : un contrôle public, pas de cession à des particuliers et - à chaque fois que possible - le rachat de terrains.
2. **Une politique du logement active:** la politique socialiste du logement qui table sur une extension ciblée des logements sociaux (propriétés publiques, coopératives de logement, etc.), une forte protection des locataires et la mixité sociale doit être poursuivie avec détermination dans les agglomérations.
3. **Une politique globale en matière de mobilité:** elle ne peut être réalisée qu'à condition de faire partie intégrante de l'aménagement du territoire et du milieu bâti. En peut aussi réussir que si elle est planifiée et mise en œuvre par-dessus les frontières communales ou cantonales. Avec le programme d'agglomération de la Confédération, cette voie a déjà porté ses fruits. Fondamentalement, il convient de privilégier les transports publics et la mobilité douce au trafic individuel motorisé. Il faut aussi faire preuve de responsabilité : plus de mobilité ne signifie pas automatiquement améliorer la qualité de vie.

4. **Créer des espaces publics pour toutes et tous** : une planification du milieu bâti progressiste passe par la création d'espaces publics et de lieux de rencontre, ainsi que leur entretien pour une utilisation par la population. Les possibilités sont aussi nombreuses que simples et efficaces: des parcs, des places de jeux, des marchés, des cafés, restaurants, maisons ou commerces de quartier rassemblent des personnes de tous horizons et renforcent l'esprit communautaire et le contentement.
5. **Renforcer les services publics au lieu de réduire les impôts**: Une planification de l'urbanisation qui s'intéresse à la mixité sociale et au vivre-ensemble de la population, aborde aussi les questions de formation, sociales, de santé et de politique familiale. La qualité de vie pour tou-te-s et pas seulement quelques privilégié-e-s requiert des infrastructures et des services publics organisés sous forme de service public de haute qualité. Or le service de santé fait forcément partie du service public. Des antennes de santé couvrant tout le spectre, du service médical à la garde des enfants et aux soins de personnes âgées, en passant par le secteur du Care, doivent être installées au plus près de la population. Ce sont dans les communes d'agglomérations où vivent beaucoup de pendulaires qu'il est urgent d'agir. En règle générale, les services sociaux ne doivent pas être privatisés ni exposés à la logique de profit, mais être institutionnalisés au titre de service public à haute exigence professionnelle.
6. **Politique fiscale solidaire**: Les Villes-centre financent des services importants, dont bénéficient les communes périphériques : infrastructures de transport, services sociaux, institutions culturelles d'envergure régionale, sportives, etc. De plus, certaines communes périphériques sont très sollicitées, notamment sur les questions d'aide sociale, de chômage et d'insertion. La fiscalité doit prendre en compte ces réalités. Il est donc important que les communes participent financièrement – par une fiscalité solidaire – à couvrir ces coûts.
7. **Construire des compétences de gestion** : l'aménagement du territoire en faveur de l'intérêt public entre inévitablement en conflit avec les intérêts des investisseurs et promoteurs privés. Comme le montrent plusieurs exemples, il est important que les communes acquièrent des compétences et utilisent leurs ressources pour faire face aux secteurs immobilier et de construction sur un pied d'égalité et qu'elles soient également en mesure de développer leurs propres visions et projets. Plus précisément, les communes doivent se munir de planificateurs urbains bien formés. Dans les petites communes où les ressources en question font défaut, des solutions ou des possibilités de collaboration avec d'autres communes doivent être étudiées..
8. **Démocratie plus**: L'aménagement du territoire et la planification urbanistique affectent les conditions de vie immédiates des êtres humains. Il est par conséquent essentiel que les intéressé-e-s aient leur mot à dire. La population résidente étrangère est aussi explicitement concernée. Le PS exige davantage de participation plutôt qu'une judiciarisation bureaucratique. Les cercles concernés doivent être systématiquement associés au processus de développement dès le départ comme cela se pratique aux Pays-Bas parce que les résultats sont meilleurs et jouissent d'une large assise.